

pas exactement telle que l'a décrite le député. L'an dernier, les prix variaient entre \$74 et \$160 la peau.

M. McLure: Je le sais.

L'hon. M. Mayhew: La variété est grande, comme le dit le député, et il y a aussi la question de qualité.

M. McLure: Il ne s'agit pas de variété.

L'hon. M. Mayhew: Je n'ai pas saisi.

M. McLure: C'est la qualité par rapport à la grandeur qui modifie le prix.

L'hon. M. Mayhew: Oui, la qualité par rapport à la dimension.

M. McLure: Mais la variété est la même.

L'hon. M. Mayhew: Le dixième seulement des peaux va à la société de Toronto où l'on est en bonne voie de produire une peau de haute qualité. C'est le seul endroit, je crois, où nous poursuivrons réellement des travaux d'expérimentation en vue d'établir l'industrie au Canada. Je me rappelle que, lors du premier examen de mes crédits, il y a deux ans, on nous a critiqués de ne pas nous efforcer d'établir une industrie de ce genre au Canada. Nous encourageons une industrie canadienne qui commence à donner un très bon rendement.

M. McLure: Je crois que l'argument du ministre ne tient pas lorsqu'il s'agit de la vente des peaux mêmes. Si la qualité de l'apprêt est égale à celle des autres, l'écart de \$56 du prix de ces produits sur le même marché n'a pas sa raison d'être. Si le ministre désire envoyer toutes les peaux à cet endroit, éliminer les 110 p. 100 et subir une perte, je ne m'y oppose pas, mais l'industrie ne sera pas satisfaite.

L'hon. M. Mayhew: Aux ventes de décembre, le prix moyen des peaux de Fouke était de \$82.68, tandis que celui de Martin, de Toronto, était de \$61.22.

M. McLure: J'ai moi-même fourni ces chiffres au ministre.

(Le crédit est adopté.)

Services sur les lieux—

146. Administration, \$362,398.

M. McLure: La patrouille des zones de pêche relève-t-elle du crédit à l'étude?

L'hon. M. Mayhew: Elle relève du poste n° 147.

M. Riley: J'ai un mot à dire à propos de l'administration des services sur les lieux. Il s'agit d'une critique, pas trop sévère, de la façon dont certains services sur les lieux sont administrés dans ma province. Il m'est arrivé de temps à autre, ces deux dernières années, de communiquer avec les divers fonctionnaires

établis dans le Nouveau-Brunswick et dans les provinces Maritimes en général. Je ne puis pas dire qu'on ait toujours fait à mes observations, logiques et raisonnables, à mes demandes, l'accueil que j'aurais voulu, que mes commettants auraient voulu.

Je n'ai aucun reproche à faire aux fonctionnaires d'Ottawa. J'estime toutefois que le ministre devrait se renseigner sur l'attitude que prennent certains fonctionnaires sur les lieux, dans les provinces Maritimes surtout, vis-à-vis les représentants dûment élus du peuple qui demandent des renseignements auxquels ils ont droit.

M. Fraser: Le député ferait bien de passer de ce côté-ci.

M. Higgins: Le député me permet-il une question? Est-ce exact qu'il organise un bloc des provinces Maritimes?

M. Riley: Monsieur le président, il conviendrait de rappeler le député au Règlement puisque ses propos ne se rapportent pas au crédit dont je parle.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Riley: Il y a quelques mois, j'adressais une requête au ministère des Pêcheries au sujet d'un permis de barrage dont quelques-uns de mes commettants avaient fait la demande. Ce n'est que l'autre jour que j'ai appris que les fonctionnaires du ministère des Pêcheries, pour une raison que j'ignore, n'étaient pas disposés à divulguer les renseignements que je demandais au sujet de cette demande. J'avais fait des démarches au nom de deux pêcheurs qui voulaient aménager un barrage dans la circonscription du député de Charlotte. Je savais qu'aucun permis antérieur n'avait été accordé à l'égard de cet emplacement. J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère de confirmer la chose. J'ai cru comprendre que les fonctionnaires, ici, à Ottawa, s'étaient efforcés d'obtenir ce renseignement, mais, pour une raison que j'ignore,—j'espère que le ministre finira par la connaître,—ils n'ont pu l'obtenir.

J'ai appris indirectement que ces fonctionnaires croyaient qu'un permis de barrage avait déjà été accordé à l'égard de cet emplacement. J'ai fini par apprendre, l'autre jour, qu'aucun permis de ce genre n'avait été accordé et que l'emplacement pouvait faire l'objet d'une demande. J'espère qu'à l'avenir le ministre réussira à convaincre ses représentants sur les lieux qu'à titre de serviteurs du public ils ont un devoir à remplir envers ceux qu'ils servent et le député, qui représente les gens de sa circonscription. J'espère